

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-CORSE**36/2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 5 septembre 2025

Nombre de membres

. Afférents au C.M.

19

. En exercice :

19

. Qui ont pris part à la  
délibération :

Vote 15

Pour 15

Contre 0

Abstention 0

L'an deux mille vingt-cinq,  
et le 5 septembre

à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs BENVENUTI, COSTA, FEYDEL, SIMONETTI-MALASPINA et Mesdames GUARDINI, LOUIS, SANCIU, SCOTTO, SEBASTIANI.

Procuration : Mme FERRAGUTI à Mr SEBASTIANI, Mr HLUŠICKA à Mr BENVENUTI, Mr MORELLI à Mme GUARDINI, Mr PAOLINI à Mr COSTA, Mme ROVERE à Mr OLMETA.

Absent : Mr PANZA, Mr POLI, Mme PONZEVERA et Mme VOLELLI.

DATE DE LA  
CONVOCATION

01/09/2025

DATE AFFICHAGE

08/09/2025

Mme SEBASTIANI Edith été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :**RETRAIT DE LA DM 2 COMMUNE**

Le Maire donne connaissance au Conseil d'un courrier émanant des services de l'Etat en date du 28 août dernier, par lequel il nous est demandé de retirer la délibération relative à la décision modificative budgétaire numéro 2.

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

\*\*\*\*\*

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2131-1 et suivants relatifs au contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales,
- **Considérant** que ladite décision modificative présente un caractère illégal
- **Considérant** qu'il appartient à l'assemblée délibérante de procéder au retrait de la délibération concernée dans le délai légal,

**DECIDE** de retirer la délibération n° 35/2025 du 16 août 2025 relative à la décision modificative numéro 2 au budget primitif

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.